

Image not found or type unknown



Donation partage et indivision

Par **Mag74**, le **04/02/2018** à **08:29**

Bonjour, rnMes parents en 2006, nous font une donation partage de la maison familiale à mes 3 frères et moi-même. rnMes parents conservent l'usufruit. rnDepuis mes parents de sont séparés en 2008. rnJe vis avec ma mère dans cette maison familiale. mes frères et moi avons donc une indivision pour la gestion de ce bien. rnMes frères veulent me donner leur part pour que je sois la seule propriétaire de la maison. rnLa question est comment faire pour que mes frères me donnent leur part ? quelle base est prise en compte pour le calcul des parts ? Il y a un prêt qui court sur la maison et c'est nous 4 par le biais de l'indivision qui le payons. rnQu'est-ce qui advient de ce prêt ? rnMerci de votre réponse rnCordialement

Par **Mag74**, le **04/02/2018** à **09:12**

Merci rnOui j'ai prévu d'aller voir mon notaire. rnCordialement